

AFFAIRE N° 4

LETRE de M. le CONSERVATEUR des Eaux & Forêts relative à l'électrification des maisons forestières à la Montagne.

EAUX & FORETS

CONSERVATION
de la
REUNION

N° A-73

St-Denis, le 22 Janvier 1957

Le CONSERVATEUR des Eaux & FORETS
à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

OBJET: Projet d'électrification de la Montagne
Situation des maisons forestières du Km 13

/...

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous confirmer officiellement les termes de notre conversation d'avant-hier.

A l'occasion du projet d'électrification de la section de la Montagne, l'Administration des Eaux & Forêts serait désireuse que les deux maisons forestières du km 13 soient comprises dans le plan.

Je me permets de vous rappeler que la dépense étant subventionnée à 50 % par le Fidom et faisant pour le surplus l'objet d'un prêt par le canal de la caisse centrale de la France d'outre-mer, il n'en résulterait pour la ville de Saint-Denis aucune charge financière sérieuse.

Il me paraît hautement souhaitable que les fonctionnaires de mon administration ne soient pas laissés en dehors d'une électrification propre à accroître sensiblement l'intérêt de la résidence dans ces deux maisons forestières, seul moyen d'assurer dans ces immeubles éloignés la stabilité d'un personnel de bonne qualité.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie, Monsieur le Maire, de croire à l'assurance de mes sentiments distingués./.

Signé: BENDA.

Transmise à Bourbon Lumière pour chiffrer le montant de la dépense, voici la réponse qu'elle nous a fait parvenir.

BOURBON LUMIERE

Saint-Denis, le 25 Juillet 1957

ELECTRICITE SAINT-DENIS
ELECTRIFICATION des ECARTS

MAISONS FORESTIERES DE LA MONTAGNE

Monsieur le MAIRE de la
Commune de Saint-Denis

Saint-Denis

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 23 courant, n° 505, nous avons l'honneur de vous faire connaître, ci-dessus, le montant des travaux d'électrification des deux maisons forestières de la Montagne, en partant de l'extrémité de l'antenne du poste 19, la plus proche.

Toutes taxes comprises: 877.865 Fr.

Si ces travaux sont acceptés par la commission du F.I.D.O.M., il resterait à la Commune à contracter un emprunt de 50 % de cette somme soit: 438.932 Fr. 50 auprès de la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer. Il faudrait, dans ce cas, qu'un dossier soit présenté sans plus attendre, à l'Administration Préfectorale et au Ministère des Affaires Économiques aux fins de subvention F.I.D.O.M.

Dans le cas contraire, cette dépense dans sa totalité, serait à supporter par le budget communal.

En vous priant de bien vouloir nous faire connaître la décision prise par le Conseil Municipal, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments très distingués./.

Le Directeur Général,
Signé: BORDES.

M. COLLET. - Je ne sais si c'est par omission, ~~mais il me semble~~, mais il me semble qu'on aurait dû prolonger cette ligne jusqu'au Poste Forestier.

M. GUINOT. - Je ne suis pas de l'avis de mon Collègue car j'estime que le service des Eaux & Forêts a un budget dont l'importance permet la dépense en question si véritablement la maison de l'Agent doit être éclairée électriquement.

M. AUBER. - Je suis de l'avis de mon collègue GUINOT.

M. MANES. - Il y a là, non seulement la maison forestière mais tout un groupe d'habitations.

M. COLLET. - Il y a deux maisons forestières.

M. FABRE. - J'estime que cette dépense doit être supportée par le budget des Eaux & Forêts.

M. MANES. - Je répète que je n'ai pas seulement en vue le Service Forestier mais encore toutes les personnes qui habitent cette région.

Mme AMELIN. - Ce n'est pas que nous ne nous intéressions pas aux gens qui habitent cette région mais une enquête complémentaire serait peut être nécessaire.

Le MAIRE. - Votre suggestion est à retenir. Il me semble que c'est le seul endroit qui puisse prendre de l'extension au point de vue habitat.

Vous avez entendu la suggestion de notre collègue Mme AMELIN, voulez-vous qu'on fasse procéder à une enquête complémentaire.

M. DUPUIS. - A Saint-Denis, nous avons bon nombre de ruelles qui ne sont pas éclairées et nous allons donner satisfaction à une administration qui peut payer?

M. PAUS. - Si le Conseil Municipal donne son accord, il faudrait prolonger la ligne jusqu'au 15ème Km.

Mise aux voix, à l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la demande formulée par le Service des Eaux & Forêts, à savoir, l'électrification de la maison forestière à la Montagne.